

# ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON ♥ PARC

## Avis de convocation

À TOUS LES MEMBRES

Madame,  
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous convoquons à l'**assemblée générale annuelle des membres** de l'Association récréative Milton-Parc. Lors de cette rencontre, nous dresserons un bilan des activités de l'organisme et nous aborderons certains sujets d'intérêts concernant les changements apportés au cours de la dernière année ainsi que la direction que l'organisation souhaite prendre au cours des années à venir.

Nous vous invitons donc à vous présenter le :

**Date :** mardi 22 mai 2018  
**Heure :** 18 h 30 à 21 h (ouverture des portes à 18 h)  
**Lieu :** 3590, rue Jeanne-Mance, Montréal

L'inscription débutera à 18 h.

Les documents pour l'assemblée seront remis aux membres en règle dûment inscrits.

### **Ordre du jour proposé pour cette assemblée**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2017
4. Présentation du rapport d'activité par le conseil d'administration
5. Présentation du rapport annuel par le directeur général
6. Présentation des états financiers 2017
7. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2018
8. Présentation du processus du plan de redressement et des nouvelles orientations de l'ARMP

Pause

9. Élections des administrateurs
  - 9.1 – Nomination d'un président d'élection
  - 9.2 – Lecture des noms des administrateurs dont le mandat se termine
  - 9.3 – Présentation des candidats
  - 9.4 – Élections des administrateurs en scrutin secret s'il y a lieu
  - 9.5 – Présentation des administrateurs élus
10. Levée de l'assemblée

## **Pour pouvoir voter à l'assemblée**

Vous êtes tous et toutes les bienvenus pour assister à notre AGA.

Pour être autorisé à participer et à voter lors d'une assemblée générale spéciale, il faut que vous soyez membre en règle de la Corporation.

Un membre en règle est une personne qui paie sa cotisation trois (3) jours avant que ne débute l'assemblée ou, s'il s'agit du renouvellement de son adhésion et que ce renouvellement n'est pas échu depuis plus de six (6) mois, qui paie le renouvellement de son adhésion avant que débute l'assemblée.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée générale annuelle, nous vous demandons de confirmer votre présence par courriel en écrivant à l'adresse [info@miltonpark.org](mailto:info@miltonpark.org).

Au plaisir de vous rencontrer !

Jean-Philippe Vézina  
Directeur général  
Association récréative Milton-Parc (ARMP)

# ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON ♥ PARC

## NOTICE OF MEETING TO ALL MEMBERS

You are cordially invited to the 2018 Annual General Meeting (AGM) of Association Récréative Milton-Parc (ARMP) on:

**Date:** Tuesday May 22, 2018  
**Time:** From 6:30 pm to 8:30 pm (Doors open at 6 pm)  
**Location:** 3590, Jeanne-Mance Street, Montreal (Quebec)

Registration will begin at 6 pm.

Documents for the meeting will be offered to registered members upon their arrival.

### **Proposed agenda for the AGM:**

- 1 — Opening of Meeting and welcoming
- 2 — Legal verification of notice and quorum
- 3 — Confirmation of minutes of previous AGM held on April 26, 2017
- 4 — Presentation of Activity Report
- 5 — Presentation of Executive Director's Annual Report
- 6 — Presentation of 2017 Financial Report of ARMP
- 7 — Appointment of auditor for fiscal year 2018
- 8 — Presentation of Restructuring Plan and future orientations of ARMP

### **Pause**

- 9 — Election of Board members
  - 9.1 — Nomination of Returning Officer
  - 9.2 — Tribute to retiring Board members
  - 9.3 — Presentation of candidates for Board of Directors
  - 9.4 — Election of new Board members by secret ballot if necessary
  - 9.5 — Presentation of elected Board members
- 10 — Adjournment

**In order to vote at the AGM:**

Everyone is welcome to attend the AGM.

To participate and vote at the AGM, a person must have a valid membership.

In order to have a valid membership, a person must pay his membership three (3) days prior to the AGM. In the case of a membership renewal, it can be renewed before the AGM only if the membership has not been expired for more than six (6) months.

For planning purposes, we encourage members to reserve their place by sending an email to [info@miltonpark.org](mailto:info@miltonpark.org).

We are looking forward to seeing you at our 2018 AGM!

Jean-Philippe Vézina  
Executive Director  
Association récréative Milton-Parc (ARMP)